



Publié le 1 janvier 2011 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

[t.caveng@soulier-avocats.com](mailto:t.caveng@soulier-avocats.com)

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

## Recrutement

En marge de la prochaine réunion du World Law Group (réseau de 50 cabinets d'avocats indépendants présents dans plus de 260 villes à travers le monde) qui se déroulera à Seoul en mai prochain sous l'égide du Cabinet Bae, Kim & Lee LLC, un séminaire sur les grandes tendances mondiales en matière de lutte contre les ententes sera organisé le 11 mai à l'attention des dirigeants et responsables juridiques de sociétés. Vous-même ou tout autre Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée au sein de notre Cabinet de [Christian Clocher](#), avocat spécialisé en fiscalité nationale et internationale, en qualité d'Of Counsel. Ancien membre de la Direction Générale des Impôts, [Christian Clocher](#) a fait l'essentiel de sa carrière chez Ernst & Young, dont plus de quinze années en qualité d'associé et membre du Comité de Direction.

Nous sommes également heureux d'annoncer le renforcement de nos départements de droits réglementaire et de la concurrence français et européens avec l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices, [Laure Marolleau](#) et [Claire Perez](#).

**Soulier Avocats** est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.soulier-avocats.com](http://www.soulier-avocats.com).

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.